

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze, le 7 à juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cliousclat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Cliousclat, sous la présidence de M. Bertrand DELALLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 juillet 2015

***Présence & procurations***

Maire	Présent	Procuration à	Excusé	Absent
• M. Bertrand DELALLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Adjointes au Maire</b>				
• Mme Isabelle PICCHI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Patrice MISPREUVE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mme Jessica LABANNE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Jean-Patrice MISPREUVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Quentin MONTEUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> M. Lionel GRANJON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Conseillers délégués</b>				
• M. Philippe ARCHIMBAUD,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Gilbert CHARREYRON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> M. Rémy VINUESA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Lionel GRANJON,	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mme Lore HUSSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Christian PERRIER	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Julien POUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Jessica LABANNE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Conseillers</b>				
• Mme Corinne BOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Gérald BRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Mme Annick HERVE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> M. Bertrand DELALLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• M. Rémy VINUESA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>5</b>		

Soit 14 votants dont 9 présents et 5 procurations

Secrétaire de Séance : **Mme Jessica LABANNE**

Début de séance à **20 heures 15**

**Ordre du Jour :**

I -	Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015 .....	2
II -	Subvention aux associations .....	2
III -	Délibération Fond d'amorçage pour le TAP .....	3
IV -	Acquisition du bâtiment de l'Œil Soleil .....	3
V -	Office du tourisme .....	4
V-1 -	Taxe de séjour .....	4
V-2 -	Classement en catégorie II .....	4
VI -	Questions diverses .....	5

**I - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015**

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

**II - Subvention aux associations**

Les subventions ont été évaluées sur la base de leur impact sur un certain nombre de critères avec une note allant de 0 aux maximas suivants :

• Jeunesse	5	• Patrimoine	3
• Culture	3	• Action locale	10
• Communication	3	• Lien social	5
• Poterie	3	• Services	2

Associations	Subventions	
	Financières à verser	Matérielles par prêt de salles
• ACAL (Association Cliou Amitié Loisirs)	230 €	720 €
• Adapei	100 €	
• Appoggiature		192 €
• Art à Demeure (l')	210 €	
• Association D554	340 €	60 €
• Clioupatch	175 €	121 €
• Comité de jumelage	260 €	
• Country Road		732 €
• Don du sang	70 €	
• FCPE Collège	76 €	
• FNACA	150 €	36 €
• Gym Bien Etre		208 €
• Mémoire de demain	520 €	12 €
• SSAMAD	95 €	
• Téléthon		48 €
<b>Total</b>	<b>2.226 €</b>	

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau proposé ci-dessus,
- d'indiquer, sur les courriers d'information aux associations, la part de subvention sous forme matérielle (prêt des salles),
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**III - Délibération Fond d'amorçage pour le TAP**

Le fond d'amorçage pour le TAP, pour Cliousclat et Mirmande, a été versé, en 2 fois :

- 1.550 € une fois
- 2.750 € une seconde fois

Bien que versés à la commune de Cliousclat, ces montants reviennent au SIVOS.

Lors du précédent Conseil, il a été décidé de reverser le premier montant de 1.550 €.

Il convient maintenant de reverser ces 2.750 € au SIVOS.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- de reverser au SIVOS le montant de 2.750 € correspondant au fond d'amorçage pour le TAP pour le SIVOS,
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**IV - Acquisition du bâtiment de l'Œil Soleil**

Le Maire fait part du désistement de l'artisan d'art envisagé pour intégrer, en location, la maison de l'Œil Soleil, après acquisition par la Mairie, qui lui aurait permis d'y installer logement, atelier et lieu de vente.

Le Maire fait part au Conseil municipal, qu'il y avait un vrai intérêt à proposer ce dispositif à un potier de terre vernissée, en lien avec le projet de remise en route de la poterie de Cliousclat. La poterie proposée était de la terre vernissée très personnelle, très différente de la production de la poterie de Cliousclat.

Par ailleurs, le Département a accordé une subvention à la commune de 60 k€ qui permettait de rendre viable le projet d'acquisition et la couverture des annuités d'emprunt par la location.

Pour autant, la Mairie n'a pas vocation à rechercher un autre artisan d'art susceptible d'occuper le lieu. Il y avait là une occasion. L'abandon va permettre à la Commune de concentrer ses efforts, notamment financiers sur la poterie de Cliousclat.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'abandonner le projet d'acquisition du bâtiment de l'Œil Soliel
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## V - Office du tourisme

### V-1 - Taxe de séjour

Une 1<sup>ère</sup> délibération datant du 17 mars 2015 a été votée, sur proposition de l'Office du Tourisme, dans un souci d'harmonisation des tarifs de la taxe de séjour entre les différentes communes adhérentes de l'Office du Tourisme.

La Préfecture a fait valoir son désaccord concernant les tarifs, pour :

- Inadéquation avec les textes parus au J.O. de 12/2014
- Délibération pas assez précise

Afin de répondre au mieux à la demande de la Préfecture, et d'être en adéquation avec les textes précités, l'Office du Tourisme nous a renvoyé un tableau des taxes à voter permettant d'aboutir à la finalité initiale d'harmoniser les tarifs sur le territoire tout en respectant l'adéquation avec les textes parus au JO.

Ces tarifs sont les suivants :

- 0,65 € / nuitée en Palace, hôtels 5\* et 4\*
- 0,50 / nuitée en hôtel 3\*
- 0,40 € / nuitée en hôtels 2\*, 1\* et sans classement, en meublés de tourisme, terrain de camping classés en 3\*, 4\* et 5\*
- 0,20 € / nuitée en terrain de camping classés en 1\* et 2\*

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'adopter les tarifs proposés suivants :
  - 0,65 € / nuitée en Palace, hôtels 5\* et 4\*
  - 0,50 / nuitée en hôtel 3\*
  - 0,40 € / nuitée en hôtels 2\*, 1\* et sans classement, en meublés de tourisme, terrain de camping classés en 3\*, 4\* et 5\*
  - 0,20 € / nuitée en terrain de camping classés en 1\* et 2\*
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### V-2 - Classement en catégorie II

L'Office de Tourisme était classé en catégorie 2\* mais la nomenclature vient de changer.

Les O.T. sont maintenant classés de la manière suivante :

- Catégorie I (anciennement 3\*) dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation.
- Catégorie II (anciennement 2\*) est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus
- Catégorie III (anciennement 1\*) est une structure de petite taille dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique.

Pour pouvoir constituer son dossier de demande auprès de la Préfecture, l'Office de Tourisme sollicite les communes du Val de Drôme dont celle de Clionsclat afin :

- d'approuver la demande de classement en catégorie II
- d'autoriser le Président de l'O.T. à
- adresser la délibération et le dossier à M. le Préfet pour obtenir un arrêté de classement
- signer toutes les pièces utiles à cette décision.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- d'approuver la demande de classement de l'O.T. en catégorie II
- d'autoriser le Président de l'O.T. à
  - adresser la délibération et le dossier à M. le Préfet pour obtenir un arrêté de classement
  - signer toutes les pièces utiles à cette décision
- d'autoriser le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**VI - Questions diverses**

**VI-1 - Convention pour le gardiennage**

Le Maire rappelle qu'une convention a été renouvelée avec la société SAP pour un gardiennage tous les week-ends, avec une ronde à horaire aléatoire les nuits de vendredi à samedi, samedi à dimanche et dimanche à lundi.

Le prix des rondes est inchangé par rapport à la convention de l'année dernière.

**VI-2 - Poterie**

**VI.2.1 L'Oréal**

Grâce à la rencontre de Mme Jessica Labanne, 2<sup>ème</sup> adjointe en charge notamment de la communication et des associations avec Mme Sophie Guilbaud de l'Oréal, dans le cadre du "citizen day", ou journée citoyenne, la société L'Oréal est intervenue le 2 juillet dernier à la poterie de Cliousclat pour aider à la taille des plantations, rapatrier les archives des associations des locaux de la poterie au local à côté de la Mairie.

L'Oréal permet à tous les volontaires parmi les salariés de toutes ses implantations et filiales, de venir donner un coup de main à des associations ou collectivités.

8 salariées du site de Gigors et Lozeron sont donc venues prêter main forte, avec les conseils de Nicolas et Olivier Sourdiv. Elles ont également eu le plaisir de suivre une visite guidée, par Pierre Béziat, de la poterie de Cliousclat.

**VI.2.2 Etat des lieux avec M. Gonzalez**

La sarl La Poterie de Cliousclat est venue le 2 avril récupérer une grande partie du mobilier lui appartenant et qu'elle n'a encore pas déménagé malgré les demandes de la Commune.

Toutefois, il reste encore un certain nombre de biens dont certains présentent un intérêt pour la Commune et d'autres non.

Les parties n'ayant pas trouvé d'accord, une réunion des 2 parties, accompagnées chacune par leur conseil, est programmée le 9 juillet prochain.

**VI-3 - Urbanisme - Réunion publique du 18 septembre**

Les dernières réunions avec le CAUE concernant l'urbanisme ont permis d'une part de choisir la frange Nord pour lancer le 1<sup>er</sup> programme de construction de logements locatifs et, d'autre part, de proposer des critères de représentativité de la population pour participer au montage du cahier des charges de consultation des opérateurs.

#### **VI-4 - M. d'ARCIMOLES**

M. d'Arcimoles a écrit pour indiquer que, au vu du refus de la Commune de prendre en charge les frais d'arpentage pour couper en 2 la parcelle AB 167, il n'était plu vendeur d'aucune des 2 parcelles AB 166 & partie de la AB 167.

Le Maire propose de ui répondre par courrier pour essayer de le convaincre de ne pas renoncer.

#### **VI-5 - Alerte Canicule - Registre & surveillance**

La préfecture a rappeler à toutes les Communes, qu'un registre devait être mise en place rescencant les personnes de plus de 65 ans ou ayant des difficultés de mobilité, afin qu'elles puissent être prévenues en cas d'alertes majeures.

La canicule fait partie de ces alertes potentielles et la Mairie a commencé une sélection d'une partie de la population, à partir de la liste électorale et a retenu une cinquantaine de personnes.

Le Maire a solliciter tous les Conseillers municipaux, excepté les 2 arboriculteurs, afin de rendre visite aux personnes retenues, pour s'assurer de leur état de santé apparente et leur proposer de faire la demande d'inscription au regsitre.

L'envoi d'un courrier de présentation accompagné du formulaire d'inscription va être envoyé par l'intermédiaire de la poste (toutes les boîtes aux lettres seront desservies permettant de toucher également les personnes non inscrites sur la liste électorale).

Ce dispositif permettra de constituer un registre exhaustif.

Fin de séance à **21 heures 20**

Le Maire

Les Conseillers municipaux